

POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE INDÉPENDANTE EN RAPPORT AVEC LE DIALOGUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI ET L'UNION EUROPÉENNE



Table des matières

Table des matières	i
Rappel sur le contexte	1
1. Des violations massives des droits humains se poursuivent, en toute impunité.....	2
2. L'impunité est encouragée : les auteurs présumés des crimes sont récompensés.....	3
3. Le dialogue politique initié par la région a été saboté par le pouvoir.....	4
4. La justice est devenue un instrument politique de répression des voix discordantes.	5
5. La condamnation des leaders de la société civile dans le but de les faire taire définitivement.....	5
6. La milice Imbonerakure sème la terreur dans le pays.....	6
7. Les libertés d'expression, d'opinion et d'association sont réduites à néant	6
8. CNIDH : une institution des droits de l'homme partisane.....	8
9. Une ethnicisation accentuée et inquiétante de tous les secteurs de la vie nationale.	8
10. L'existence de huit facteurs de risque selon la Commission d'enquête sur le Burundi. .	9
11. Des négationnistes du génocide des Tutsi occupent de très hautes fonctions de l'Etat.	10
12. Conclusion.....	11
13.Recommandations	12

Rappel sur le contexte

En date du 14 mars 2016, l'Union Européenne a pris des mesures de suspension des appuis financiers directs au Gouvernement du Burundi. Ces mesures ont été prises suite au constat de la violation par l'Etat du Burundi de ses obligations et engagements internationaux en matière de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance visés à l'article 9 de l'accord de Cotonou.

Ces décisions ont été prises dans une situation de violations massives des droits de l'homme imputables à certains éléments des corps de défense et de sécurité, le Service National de Renseignement et aux jeunes Imbonerakure, du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD). Ces derniers sont qualifiés de miliciens par les Nations Unies. A cela s'ajoutent des violations visant toutes les libertés publiques y compris la liberté de la presse et le droit à l'information.

Ce contexte était également caractérisé par le non-respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit ainsi que ceux relatifs à la gestion transparente et responsable des affaires publiques. Tout ou partie de cela était lié à l'entêtement de feu Pierre Nkurunziza et de son parti, le CNDD-FFD, de briguer un troisième mandat illégal et illégitime, en violation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et la Constitution de 2005 qui en était l'émanation.

Ayant pris connaissance du fait que l'Union Européenne a engagé un processus de dialogue politique, visant *in fine* la levée des mesures prises depuis 2016, en application de l'article 96, paragraphe 2, au point a) en vertu duquel « *ces mesures sont levées dès que les raisons qui les ont motivées disparaissent* », l'objet de cette note est de démontrer que toutes les raisons ayant motivé la prise de ces mesures, au lieu de disparaître, se sont plutôt exacerbées. Hormis l'alternance à la tête de l'Etat qui a permis l'accession au pouvoir d'Evariste Ndayishimiye à travers le processus électoral de 2020 qui n'a été ni libre, ni transparent, ni démocratique et plusieurs éléments vérifiables l'attestent. La conférence des Evêques catholiques du Burundi, qui avait déployé un nombre important d'observateurs indépendants, s'interrogeait même si toutes les irrégularités constatées « *ne portaient pas préjudice aux résultats à proclamer*¹ ».

1 <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2020-le-bilan-alarmant-des- eveques-catholiques/>

Durant la campagne électorale, les opposant ont été malmenés, molestés, sommairement exécutés ou encore portés disparus selon les rapports des organisations de la société civile qui s'étaient mis ensemble pour faire un monitoring de ces élections.

Les résultats provisoires ont été proclamés dans la confusion, comportant des erreurs grossières, qui ont emmené le Président de la CENI à admettre qu'il s'agissait d'un « draft », à corriger. Mais la Cour constitutionnelle, présidée par M. Charles Ndagijimana, un partisan inconditionnel du parti au pouvoir CNDD-FDD,² a proclamé les résultats sur base de ce document inachevé, rejetant en bloc toutes les plaintes déposées par le parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui alléguait avoir gagné les élections.

Depuis l'accession au pouvoir de Président Evariste Ndayishimiye, les gestes d'ouverture posés sont la libération des journalistes du Journal Iwacu qui ont eu la grâce présidentielle le 24 décembre 2020, après l'avoir demandée et s'être acquittés du paiement d'amendes prononcées par le juge. Il importe de signaler que ces journalistes avaient injustement été condamnés notamment en raison de leur travail. Il y a eu aussi la permission de réouverture des émissions pour la radio Bonesha FM ainsi que la levée de la suspension de l'organisation PARCEM (Parole et Actions pour le changement des Mentalités).

Dans la situation actuelle, les éléments essentiels de l'accord de partenariat ACP-UE, visés en son article 9, à savoir le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit, ne sont pas toujours respectés comme on le trouve dans des rapports des ONG locales et internationales et surtout des Etats³. La situation sous analyse est succinctement illustrée par les réalités suivantes :

1. Des violations massives des droits humains se poursuivent, en toute impunité

Ces violations sont constituées essentiellement d'atteintes au droit à la vie, des enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences sexuelles basées sur le genre, de tortures, des arrestations et des détentions arbitraires essentiellement contre des membres des partis de l'opposition politique, entre autres ceux du Conseil National pour la Liberté (CNL), d'anciens militaires de l'ex-FAB (Forces Armées Burundaises) ou d'anciens policiers et de jeunes gens

² https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2018/09/Bulletin_de_Justice_au_Burundi_002.pdf

³ <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/03/BURUNDI-2020-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf>

de l'ethnie tutsi. Ces actes sont régulièrement commis par des membres de la milice Imbonerakure, affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) et des administratifs. Ainsi, dans la seule année de 2020, les organisations de la société civile ont, dans un rapport rendu public au mois de décembre dernier, relevé 368 assassinats (soit au moins 1 assassinat/jour), dans des circonstances différentes, 182 cas de tortures, 59 enlèvements parfois suivis d'assassinats ou de disparitions forcées, 821 arrestations arbitraires et 33 cas de viols et de violences sexuelles contre des femmes et des filles. Toutes ces violations des droits humains sont commises en toute impunité.⁴

2. L'impunité est encouragée : les auteurs présumés des crimes sont récompensés

Depuis le début de la répression qui a emportée la vie de plus de trois milles personnes tuées et plusieurs centaines de personnes portées disparues, bien que certaines de victimes avaient été arrêtées en plein jour, les auteurs ne sont pas inquiétés. Point d'enquête n'a été enclenchée pour poursuivre les policiers et les imbonerakure qui ont tiré à balles réelles sur des manifestants pacifiques. Au moment où la Cour pénale internationale ouvrait une enquête préliminaire, pour protéger les responsables des crimes, le Burundi s'est empressé à se retirer du Statut de Rome sur la cour pénale internationale pour assurer l'impunité à ses agents suspectés d'avoir commis des crimes. Notons que le même pays a toujours refusé de coopérer avec la commission internationale d'enquête sur le Burundi qui a été mise en place pour enquêter sur les crimes contre l'humanité commis par le régime depuis 2015⁵ et qui ne se sont pas encore arrêté.

Au lieu de lutter contre l'impunité, les nouvelles autorités l'ont renforcée, en gratifiant les commanditaires et les auteurs présumés de ces violations. Les responsables présumés de violations graves des droits humains dont des crimes internationaux et sous sanctions internationales pour leur rôle joué dans la sanglante répression à l'encontre de toute personne suspectée d'être opposée au régime qui sévit depuis quinze ans, ont été promus, sans exception, à des postes clés dans le nouveau gouvernement d'Evariste Ndayishimiye. Il s'agit entre autres du premier ministre, Commissaire de Police Général Alain Guillaume

4 <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2020/12/Le-Burundi-au-rythme-des-violations-des-droits-humains-au-quotidien.pdf>

5 <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/CoIBurundi/Pages/CoIBurundi.aspx>

Bunyoni⁶, du Commissaire de police chef Gervais Ndirakobuca connu sous le sobriquet de «Ndakugarika»⁷ qui a été nommé à la tête d'un super ministère: le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et du Développement communautaire dont la nomination a suscité plusieurs interrogations au sein de la classe politique et de la société civile. Les autres membres des corps de défense et de sécurité qui ont activement participé dans la répression sanglante des opposants au régime du CNDD FDD ont été promus à des grades supérieurs ou dans des postes de responsabilité à la présidence pour les remercier et les encourager (Cfr Désiré Uwamahoro, Niyonzima Mathias-Joseph alias Kazungu, etc.). Et de ce fait, les postes les plus importants du pays sont occupés par des hauts officiers de l'armée et de la police, encore en activité ou retraités impliqués dans les crimes toujours en cours au Burundi.

La présence de ces responsables des crimes graves de 2015 dans les institutions post-électorales constitue un facteur important de maintien en détention des prisonniers politiques et d'opinion qu'ils ont fait arrêter. Cela explique aussi le non-rapatriement volontaire de toutes les personnes qui se sont opposés au troisième mandat de feu président Pierre Nkurunziza ou supposés comme tel, parmi lesquels figurent des opposants politiques, des acteurs de la société civile et des médias en exil depuis 2015.

Ces personnes sont sous sanctions internationales et sont citées dans différents rapports de violations des droits de l'homme. Cette configuration constitue également un frein évident à l'action de la justice qui devient davantage un instrument de répression que le pouvoir exécutif manipule comme bon lui semble.

3. Le dialogue politique initié par la région a été saboté par le pouvoir

Le dialogue politique inclusif, initié par la Communauté de l'Afrique de l'Est, devant rassembler toutes les composantes de la vie politique dans le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi visant le retour à l'Etat de droit et une gouvernance inclusive a complètement échoué, le gouvernement ayant opposé une fin de non-recevoir, préférant lancer un processus interne, sous son total contrôle. Ce processus a abouti au changement de la constitution en 2018 qui écarte les dispositions fondamentales incarnant l'esprit de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

⁶ Federal Register / Vol. 80, No. 227 / Wednesday, November 25, 2015 / Presidential Documents;
<https://home.treasury.gov/system/files/126/13712.pdf>

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R1755&from=FR>

4. La justice est devenue un instrument politique de répression des voix discordantes.

En 2019, le régime burundais a ravivé l'affaire relative à l'assassinat du président Ndadaye qui a abouti à la condamnation d'anciens dignitaires en tête desquels l'ancien Président Pierre Buyoya⁸. Or, cette affaire avait été jugée une vingtaine d'années auparavant. Ce dossier a été conduit de façon expéditive par le pouvoir sans respecter les droits de la défense, dans le but de régler ses comptes avec ses anciens ennemis politiques. L'affaire relative au coup d'état de mai 2015 a également servi d'alibi pour viser les principales figures de la société civile et de l'opposition. Comme pour l'affaire Ndadaye, les personnes visées ont été condamnées par défaut en violation des principes fondamentaux du droit à un procès équitable. La signification à domicile inconnu a été faite à la veille du lancement du dialogue entre le gouvernement burundais et la délégation de l'union européenne, ce qui a créé une vive réaction de la société civile. Suite à la terreur qui sévit dans le pays et à la diabolisation des leaders de la société civile et des médias tout comme les opposant politiques, les avocats n'osent pas accepter d'assurer la défense des personnes poursuivies pour des mobiles politique, par peur des représailles.

Les prisonniers politiques ou d'opinion croupissent dans les différentes maisons carcérales et sont détenues dans des conditions inhumaines et subissent de mauvais traitements par rapport à d'autres prisonniers de droit commun. Les dossiers des détenus politiques sont traités avec une lenteur extrême et passent plus de quatre ans en appel. D'autres croupissent dans les prisons alors qu'ils ont purgé les peines ou ont été acquittés. Il y en a même qui restent détenus alors qu'ils ont bénéficié de la grâce présidentielle en 2018 mais qui sont toujours en détention. La grâce présidentielle prononcée en mars 2021 est mise en exécution plus d'un mois après la signature de ce décret par le Président de la République.

5. La condamnation des leaders de la société civile dans le but de les faire taire définitivement.

Alors que le gouvernement burundais entamait le dialogue avec l'Union Européenne, une signification de jugement rendu en juin 2021 a été affichée sur les portes de la Cour Suprême du Burundi. Parmi les personnes concernées figurent 12 défenseurs des droits de l'homme. Ce

⁸ En mai 2014, le Burundi avait présenté la candidature de l'ancien Président Pierre Buyoya pour le poste de secrétaire général de la Francophonie.

procès qui a été initié et rendu dans l'opacité la plus totale vise un objectif clair : taire toute voix discordante. Et les défenseurs des droits humains, des avocats des victimes des crimes contre l'humanité en cours, des journalistes et des leaders de l'opposition, y compris les frondeurs du système, se trouvent depuis 2015 dans le collimateur du régime répressif burundais. Il est clair que c'est à défaut de tuer les victimes de cette parodie judiciaire que le régime militaire burundais a instruit les magistrats de poursuivre cette catégorie de personnes. Après le prononcé de ce simulacre de procès, l'accès au dossier leur est toujours refusé, les actes d'appel envoyés depuis l'exil ont été refusé au point qu'elles ignorent jusqu'aujourd'hui le contenu du dossier. La requête formulée par les défenseurs des droits de l'homme auprès de la CNIDH pour qu'elle facilite l'accès au dossier est restée vaine.

6. La milice Imbonerakure sème la terreur dans le pays

De nombreuses informations fiables font état de l'armement des jeunes affiliés au Parti CNDD FDD. Des armes à feu leur ont été distribuées par les services de sécurité publique et les responsables du Parti CNDD-FDD. Ce processus est soutenu par les autorités politiques au haut niveau, y compris le Président de la République, Evariste Ndayishimiye qui les a encouragés à être « plus virulents » alors qu'ils sont dénoncés depuis des années pour leurs exactions – vols, viols, passages à tabac, incendies de maisons, arrestations illégales, tortures, meurtres - contre la population. Dans son discours du 16/11/2020 à l'occasion de la journée du « combattant », le Président a lâché un gros morceau : « *Je voudrais vous dire, à vous les Imbonerakure ici présents : soyez plus virulents ! Protégez-nous contre l'ennemi !* »

7. Les libertés d'expression, d'opinion et d'association sont réduites à néant

Les médias privés détruits par les services du gouvernement burundais en 2015 restent toujours fermés et les journalistes en exil⁹ sont toujours taxés d'ennemis du pays. Ceux qui sont encore au pays sont menacés et sommés de dévoiler leurs sources. Le Président de la République, dans son discours du même jour, le 16 /11/2020 à l'occasion de la journée du « combattant », a indiqué que les journalistes doivent « *informer la police* » de ce qu'ils apprennent ; qu'ils « *ne peuvent pas dire je suis journaliste, je suis prêtre...* », pour refuser d'informer la police.

⁹ La destruction des radio RPA, Bonesha Fm, Isanganiro et télé Renaissance le 14 mai 2015 a poussé une centaine de journalistes à l'exil.

Même les médias étrangers, qui couvraient le pays, comme la Voix de l'Amérique (VOA), la British Broadcasting Corporation (BBC) ont été fermés. Aucun témoin n'est toléré au Burundi.

S'agissant de la liberté d'association, elle est en permanence piétinée et n'existe presque plus. La liberté et la sécurité de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme restent compromises. Les défenseurs des droits humains sont pourchassés, les uns croupissent en détention à l'instar de Germain Rukuki et les autres restent introuvables depuis leurs disparitions, comme Claudette Kwizera et Jean Bigirimana. Jusqu'ici, aucune enquête n'a été engagée pour établir la vérité sur leur disparition forcée y compris par le nouveau gouvernement. Ceux qui ont fui subissent des intimidations à partir même de leurs pays d'asile, alors que même leurs biens sont vendus aux enchères au Burundi. Six organisations de défense des droits de l'homme comprenant la Ligue Iteka (la plus ancienne des associations sans but lucratif), l'APRODH, l'ACAT- Burundi, le FOCODE, le FORSC et le RCP ont été radiées en 2016 et 2017 (pour la Ligue Iteka) tandis qu'une dizaine d'autres sont suspendues depuis. La PARCEM aura la chance de rouvrir en 2016 mais sera encore une fois suspendue en 2019 pour rouvrir de nouveau en 2021. Les infrastructures de l'organisation humanitaire Maison Shalom ont été systématiquement détruites et pillées.

Depuis une dizaine d'années, le régime a adopté une stratégie qui consiste à attaquer des organisations de la société civile, ce qui suscite un tollé général. Par après, la mesure est levée et le gouvernement se couvre de félicitations dans les milieux diplomatiques, et le tour est joué ! Pour illustration, quatre journalistes du Groupe de Presse Iwacu ont été arbitrairement arrêtés et détenus à l'occasion de leur service. Aujourd'hui, le gouvernement vante la grâce présidentielle qui leur été accordée alors que leur arrestation suivie d'une abusive condamnation étaient abusives.

L'espace politique reste verrouillé, les partis politique d'opposition ont été divisés en ailes pour les fragiliser. Il y a quelques temps, le parti UPRONA avait commencé des consultations à la base pour se réunifier et des congrès avaient déjà été organisés au niveau communal. Cependant, de façon inattendue, en date du 23/4/2021, le ministre de l'intérieur vient d'annuler tous les congrès qui avait eu lieu tout en interdisant la poursuite de la réunification¹⁰. Dans l'entre temps les militants du CNL continuent à être traqués, pourchassés par les membres de la milice Imbonerakure.

¹⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/les-congres-communaux-du-parti-uprona-suspendus-jusqua-nouvel-ordre/>

8. CNIDH : une institution des droits de l'homme partisane.

Point n'est besoin de rappeler le rôle joué par la société civile et l'Office du Haut-commissaire aux droits de l'homme pour obtenir l'instauration de la CNIDH en 2011. Sa collaboration avec ces partenaires l'avait vite placé dans la catégorie des institutions ayant le statut A. Mais ses manquements à partir de la crise de 2015 ont justifié sa rétrogradation. Les raisons qui ont conduit à sa rétrogradation subsistent. Il s'agit notamment de la banalisation de la situation des violations des droits de l'homme. Lors de la présentation de son rapport annuel de 2020 devant le parlement en avril 2021, le président de la CNIDH n'a pas hésité à contredire et rejeter les rapports des organisations de défense des droits de l'homme qui sont, selon lui, motivés, par la recherche des financements. Et d'ajouter que la rétrogradation de la CNIDH plaît à ces associations qui ne sont que des rivales.

9. Une ethnicisation accentuée et inquiétante de tous les secteurs de la vie nationale.

A l'inverse de ce que préconisait l'Accord de paix d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, le pouvoir issu du parti CNDD-FDD s'est lancé dans une lecture ethniciste de l'histoire du Burundi et s'est engagé dans une ethnicisation de tous les secteurs de la vie du pays.

Ainsi, la Commission Vérité et Réconciliation est un instrument du parti CNDD-FDD pour asseoir sa politique de division et d'exclusion sur la base ethnique. Au lieu de se baser sur une recherche méthodologique et objective des faits constitutifs de l'histoire tragique du pays, les rapports de la CVR sont conçus et manipulés pour diviser les communautés ethniques burundaises et ravivent par conséquent les rancœurs ainsi les contentieux de sang au lieu de réconcilier.¹¹

En octobre et novembre dernier, le pouvoir a entamé un recensement ethnique des fonctionnaires dans les secteurs public et privé. Même les ONGs internationales ont été sommées de donner la liste des employés, en précisant leurs origines ethniques. La plupart de ces ONGs qui ont refusé de soutenir le profilage ethnique ont été obligées de fermer leurs

11 <https://forscburundi.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport-ALERTE-CVR-2020.pdf>

portes. Le Gouvernement burundais envisage même d'étendre cette pratique discriminatoire dans les sociétés mixtes et le secteur privé.¹²

Ces actions inquiètent les citoyens burundais qui craignent un agenda caché derrière ce recensement inapproprié qui ne vise que l'exclusion et même l'extermination d'une partie de la population sur la base ethnique. Dans ses rapports en début de 2021, la Ligue Iteka a démontré l'exclusion des Tutsis dans plusieurs postes de l'administration publique.

Ces pratiques coïncident avec la prolifération des discours de la haine ethnique. En effet, entre 2015 et 2020, à plusieurs occasions, des hauts responsables burundais dont l'actuel Président de la République, le président de l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères et le Secrétaire général du parti au pouvoir (CNDD-FDD) ont tenu des discours de haine et un discours négationniste à propos du génocide des Tutsis au Rwanda. Ces incitations à la haine expliquent la persistance et la prolifération de structures et de réseaux d'individus qui entretiennent ce genre de propos via les médias classiques et les réseaux sociaux dès lors qu'ils sont encouragés, tolérés voire financés par le régime.

Ce genre de pratiques risquent de renforcer les divisions entre Burundais et d'aboutir à la résurgence des conflits ethniques.

10. L'existence de huit facteurs de risque selon la Commission d'enquête sur le Burundi.

Au vu des crimes en cours au Burundi, le conseil des Nations unies aux droits de l'homme ont mis en place en 2016, la commission d'enquête sur le Burundi qui est désormais l'unique mécanisme crédible à même de documenter les crimes en cours au Burundi depuis 2015. Cette commission reconduite 3 fois successives a conclu dans ses rapports de 2017 et 2018, à la commission des crimes contre l'humanité par les services étatiques. En 2020 cette commission a établi 8 facteurs de risque¹³.

12 https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2020/12/Bulletin-de-justice-n%C2%B0-29_20_dec_2020.pdf

13 Les huit facteurs de risque sont : -Un environnement politique, économique et sécuritaire instable ;
- Un climat général d'impunité pour les violations graves des droits de l'homme récentes et plus anciennes ;
-Une faiblesse des structures étatiques pouvant prévenir ou faire cesser d'éventuelles violations, notamment le système judiciaire ;
-L'existence d'intentions et de motifs de recourir à la violence, notamment la volonté du parti CNDD-FDD de se maintenir au pouvoir y compris en instrumentalisant à des fins politiques des griefs et des cas d'impunité issus du passé ;
-La capacité des différents acteurs à recourir à la violence et à commettre des violations ;
- L'absence de facteurs atténuants tels qu'une société civile nationale solide, organisée et représentative, et des

Dans sa présentation orale du rapport le 10 mars 2021, la COI a rajouté un autre facteur de risque ayant trait à l'instrumentalisation de l'identité ethnique matérialisée par le récent recensement ethnique des fonctionnaires.

11. Des négationnistes du génocide des Tutsi occupent de très hautes fonctions de l'Etat.

La prévalence de l'idéologie génocidaire dans la région des grands lacs n'est pas un phénomène anodin, surtout lorsque des discours de la haine et de négationnisme sont entretenus par des autorités d'un Etat qui a également connu des crises pareilles. Les propos prononcés par l'actuel ministre des affaires étrangères Albert Shingiro devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies ¹⁴ où il a nié le génocide des Tutsi du Rwanda en sont l'illustration. Et ces propos s'inscrivent sur une longue liste de discours, slogans et déclarations des leaders du parti au pouvoir comme l'ancien président de l'assemblée nationale Pascal Nyabenda¹⁵, l'ancien Président du sénat Révérien Ndikuriyo et actuel Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD ¹⁶ ou de l'ancien Secrétaire général du CNDD-FDD ¹⁷ aujourd'hui Président de la République.

médias nationaux libres, diversifiés et indépendants ;

-Des circonstances et un climat propices à la violence et aux violations des droits de l'homme, y compris l'instrumentalisation à des fins politiques de l'identité, d'événements du passé ou de motifs de se livrer à la violence ;

- L'existence de facteurs déclencheurs, notamment la tenue des élections de 2020.

¹⁴ <https://twitter.com/pnininahazwe/status/1277392956903903232?lang=fr>

¹⁵ Dans un communiqué du 16 août 2016 par lequel Pascal Nyabenda déclarait « Tous les montages génocidaires contre le Gouvernement dit hutu 100 de Kigali avaient été mis au point et la projection de la responsabilité du génocide sur le gouvernement en place avait été bien affinée par les envahisseurs ».

¹⁶ L'actuel secrétaire général du CNDD-FDD, recourant à des mots codés « Kora » utilisés lors du génocide des Tutsi au Rwanda demandait aux administratifs à la base de « pulvériser les quartiers »

¹⁷ lors du rassemblement du 26 novembre 2016, Evariste Ndayishimiye a prononcé un discours dont l'extrait fut publié sur le compte twitter du CNDD-FDD mettant sur le dos de la Belgique, les génocides du passé, tandis qu'il avertissait que « son peuple n'allait pas accepter que la Belgique mette en œuvre le génocide qu'il a préparé ».

12. Conclusion

L'analyse de la situation sociopolitique qui prévaut au Burundi et compte tenu des dispositions de l'article 9 de l'accord de Cotonou, le moment de lever les mesures appropriées prises par l'Union européenne n'est pas encore venu. Pour résumer la situation qui prévaut actuellement au Burundi, le rapport de la commission internationale d'enquête sur le Burundi souligne que : « . Jusqu'à présent, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signe d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye »¹⁸. Manifestement hormis les quelques rares actions positives qui ont été signalées dans ce rapport, les crimes continuent au Burundi et les auteurs des crimes en cours bénéficient d'un soutien total de la part d'un gouvernement qui leur assure l'impunité à travers l'instrumentalisation d'un système judiciaire qui est inféodé au pouvoir exécutif.

Pour prétendre à la levée des sanctions, L'Etat du Burundi doit consentir à s'engager dans un dialogue politique sincère, conduisant à des efforts concrets, vérifiables, dans le sens du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des principes démocratiques, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance comme le stipule l'article 9 du même accord. Reprendre la coopération à l'état actuel des choses encouragerait le pouvoir à continuer la répression contre tous ses opposants réels ou supposés.

¹⁸ ews.un.org/fr/story/2020/09/1077442

13.Recommandations

- Effectuer une évaluation effective sur base des dispositions de l'article 9 de l'accord de Cotonou
- Exiger du gouvernement Burundais la levée des mandats d'arrêts contre les journalistes, défenseurs des droits de l'homme et opposants politiques et annuler les condamnations à la perpétuité par défaut prononcées contre les défenseurs des droits de l'homme et des opposants au régime.
- Revoir la loi sur les ONG et les ASBL qui leur demande de se faire réenregistrer chaque année, ce qui réduit leur indépendance dans l'exercice de leurs activités.
- Exiger du gouvernement la levée des mesures de suspension et de radiation des organisations de la société civile et la réouverture et réhabilitation des médias fermés
- Revoir les recommandations faites dans le cadre de l'audit des fonds octroyés dans l'appui de l'AMISOM par l'UE et apprécier de leur mise en œuvre par le Burundi,
- S'inscrire en faux contre le contenu régissant les organisations internationales opérant au Burundi qui prône l'exclusion dans les recrutements sur base ethnique
- Fixer un planning dans le temps pour l'évaluation du Burundi de la mise en œuvre de l'article 96 afin d'apprécier les avancées significatives en matière de respect des droits de l'homme.
- Arrêter la violence sous toutes ses formes par notamment le désarmement effectif de la milice Imbonerakure ;
- Amener le Gouvernement burundais à collaborer avec les mécanismes de protection des droits de l'homme, la promotion et le respect des droits humains accepter notamment la collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et l'envoi des rapports aux différents organes de traités.
- Exiger du gouvernement la réouverture de l'espace démocratique en facilitant le retour des réfugiés y compris les acteurs politiques de l'opposition moyennant des conditions de sécurité acceptables sans oublier des réformes du cadre et mécanismes en vigueur en rapport avec l'organisation des élections ;
- Accepter des missions d'observation des NU, UE et de l'UA en vue de se rendre compte de la situation

- Mettre fin aux pratiques discriminatoires dans les recrutements à la Fonction Publique, dans les sociétés mixtes et dans les ONGs internationales sous le prétexte des équilibres ethniques de l'Accord d'Arusha alors que ces quotas ne sont prévus que dans les institutions politiques et de forces de l'ordre et de sécurité.
- Amener le Gouvernement à revoir le fonctionnement de la CVR notamment dans sa démarche d'instrumentaliser le passé douloureux burundais au profit du CNDD-FDD par la manipulation ethnique.
- Amener le gouvernement et ses partenaires nationaux à la reprise du dialogue politique en vue du rétablissement de l'accord d'Arusha ainsi que d'un climat apaisé dans le pays par le retour des défenseurs des droits humains, des journalistes et des opposants politiques en exil ;
- Libérer les prisonniers politiques et d'opinion et rétablir l'espace démocratique en conformité avec les instruments de protection des droits de l'homme ratifiés par le Burundi en réhabilitant notamment les organisations de la société civile ainsi que les médias indépendants, détruits, suspendus ou radiés abusivement en 2015 et 2016.